

**Aide à l'opération d'identification et de valorisation de la
Trame verte et bleue sur le territoire de la Ville de Dieppe
Convention avec le Conseil Régional**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 38*

LE DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 décembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n°1 à la question n°67), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°7 à la question n°68), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent (de la question n°27 à la question n°68), Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°45 à la question n°68), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°17 à la question n°68), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (pour la question n°68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°6), Mme CLAPISSON Paquita, M. BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°44), M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°16).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LANGLOIS Nicolas, Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. JUMEL Sébastien (pour la question n° 68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. PAJOT Mickaël, M. BUSSY Florent à Mme LETEISSIER Véronique (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

Rapporteur : Frédéric Weisz, Adjoint au Maire,

La Ville de Dieppe a répondu lors de l'été 2015 à l'appel à projets "Biodiversité - Nature ordinaire et continuités écologiques" lancé par la Région de Haute Normandie.

Cet appel à projets fait suite à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui a permis de mettre en évidence les continuités écologiques sur le territoire de la région, mais aussi ce qu'il convenait d'améliorer pour assurer une meilleure continuité entre les différents réservoirs de biodiversité et de conforter les corridors écologiques.

A l'échelle du territoire communal l'objectif est donc de décliner la trame verte et bleue afin de restaurer, préserver et valoriser le patrimoine présent sur ce territoire.

Un travail fin de définition de la trame verte et bleue sera donc à mettre en oeuvre afin d'identifier les réservoirs de biodiversité à conserver, les corridors écologiques dont la fonction est à préserver ainsi que les discontinuités auxquelles il faudra remédier progressivement.

Le jury de l'appel à projets "Biodiversité - Nature ordinaire et continuités écologiques" a récemment retenu la candidature de la Ville de Dieppe et un projet de convention nous a été adressé pour permettre à la Ville de Dieppe de recevoir une subvention à hauteur de 50 % d'une dépense subventionnable fixée à 11 700,00 p HT, soit 5 850,00 p HT.

Vu, l'avis favorable des commissions n° 1 et n° 3 en date du 8 décembre 2015,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité approuve et autorise la signature de la convention à intervenir

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire de la Ville de Dieppe,

Sébastien JUMEL



Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

